

imprimés par les familles, le cachet et la signature manuscrite du Maire ne sont plus demandés.

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE : Pour les élèves circulant sur le réseau Mobigo, la carte de transport scolaire est à conserver plusieurs années et sera renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Elle sera réactivée d'une année sur l'autre, à distance, dès que la réinscription sera réalisée et instruite. À chaque montée dans le car, l'élève doit présenter sa carte au conducteur et devant le valideur lorsque le véhicule en est équipé.

Vous souhaitez informer la Région de travaux, d'une fermeture d'établissement, demander la création d'un point d'arrêt ? Consultez le flyer disponible [ici](#) pour vous accompagner dans vos démarches.

Si des familles de votre Commune ne parviennent pas à s'inscrire en ligne, un formulaire papier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la Région ou à demander auprès de leur Unité Territoriale.

Cordialement,

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



Unité territoriale de Côte-d'Or
Direction des Mobilités et des Infrastructures
Tel. 03 80 44 41 60
Bureaux : 12 Boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON
Siège : 4 square Castan - CS 51857
25031 BESANCON CEDEX